

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2008

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

ABSENTS excusés : Néant.

Procurations : Néant.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Stéphanie PERNOD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 14 octobre 2008

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2008, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2008 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES

A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 17 novembre 2008

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Avenant au marché de travaux de la route des Varins

Montant de l'avenant : 28.202,82 € HT . Travaux nécessaires suite déformation de la route (passages fréquents des camions Entreprise Rouland), qui nécessite un reprofilage plus important et un renforcement de la chaussée (soit marché total de 112.327,32 € HT).

Unanimité du Conseil.

2/ Acquisition foncière – Autorisation de signer un compromis en vue d'une cession gratuite (route des Thouvassières)

Cession gratuite (route des Thouvassières) avec Mr Jean-Louis Jacquet afin de régulariser la route et faciliter le déneigement.

Unanimité du Conseil.

3/ Domaine skiable : décision concernant la création d'un espace de luge en site propre

Création d'un espace de luge le long du bosquet sur la piste qui descendait vers la Varoche :

- 90 m de long
- 20 m de large

Nécessité de fermer sur le haut avec des filets et des boudins sur le bas en forme de U et aménagement avec tables et bancs. Coût : environ 5000 euros.

Une visite est prévue avec Mr Tissot (Labellemontagne) pour valider le projet car le montage et l'entretien sont à la charge des remontées mécaniques.

Unanimité du Conseil.

4/ Approbation des missions à confier au C.A.U.E.

Le Conseil engage le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour promouvoir différentes missions :

Etude préalable : présentation d'un programme sur la commune.

- Comment relier les différents pôles d'attraction (ex : centre du village, pied des pistes) ?
- Rechercher des sites potentiels.
- Engager une politique de sauvegarde du patrimoine.

Coût : suivi annuel : 8400 euros pour environ 40 interventions.

Unanimité du Conseil.

5/ Projet garderie : présentation des conditions de création d'une micro-crèche et autorisation du Conseil pour poursuivre l'étude du projet

Certains élus ont rencontré Mme Berthelot pour une présentation des conditions de création d'une micro-crèche (Société Garderisettes) :

- petite structure (9 places)
- accueil assez léger
- installation peu coûteuse.

Ils ont visité deux micro-crèches sur Domancy et Passy :

- maison d'un particulier
- cuisine
- grande salle
- 2 chambres
- 1 bureau

Le Conseil demande l'approbation pour poursuivre l'étude et commencer les recherches pour acquérir des locaux (maison ou appartement). Unanimité du Conseil.

6/ Lancement d'une D.S.P. article L 1411.12 du CGCT pour l'exploitation du chalet des Belles

La Société Loulscoot cesse son activité au 31/12/08.

Le Conseil souhaite confier l'exploitation des jeux et du chalet des belles à un nouveau gérant par le biais d'une DSP article L1411.12 du CGCT. Unanimité du Conseil.

7/ Carte jeune Pays du Mont-Blanc : forfait Pass scolaire P.M.B. Saison 2008/2009

Le forfait Pass Scolaire P.M.B Saison 2008/2009 revient à 85 euros pour tous les enfants âgés de moins de 18 ans scolarisés au Pays du Mont Blanc.

Répartition sur le prix unique de 165 euros :

- 85 euros pour la famille
- 40 euros pour la Mairie
- 40 euros pour les remontées Mécaniques

Coût pour la Mairie : environ 5000 euros (+ 1050 euros par rapport à la saison précédente).

Unanimité du Conseil.

8/ Décision modificative : virement de crédit affectant le budget principal suite à la suppression du budget annexe des remontées mécaniques

Il s'agit d'intégrer au Budget principal les emprunts courants de l'ancien budget annexe des remontées mécaniques clôturé au 30 juin 2008 pour un montant total de 11 541,24 € en capital et 2 323,46 € en intérêts.

Unanimité du Conseil.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS
MUNICIPAUX : Néant.**

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- indique que le 1^{er} bulletin trimestriel d'informations est disponible en Mairie.
- Fait le point sur le renouvellement du bail VVF Bellembra et les conditions de loyer pour la commune.

SIVOM Pays du Mont-Blanc : le Maire précise :

- que le Pays du Mont-Blanc accueillera les Championnats du Monde de ski en 2010 ;
- que des aires d'accueil pour les gens du voyage sont désormais ouvertes à Sallanches et à Passy et qu'un arrêté municipal interdisant le stationnement des caravanes et autres moyens utilisés par les gens du voyage sur le territoire de la commune a été pris le 13 novembre dernier.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, Mr le Maire indique que :

- Madame le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable au dossier de révision du PLU ;
- Le dossier complet (projet, enquête publique et conclusions) est consultable en Mairie.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 00.

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 03 décembre 2008 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS
PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 17 novembre 2008.**

SIGNE : PERNOD Stéphanie, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le **- 9 DEC. 2008** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ.

